

VIVRE MIEUX

Nature, eau et forêt au cœur de notre projet

UN PATRIMOINE COMMUN

La **BIODIVERSITÉ** constitue le tissu **VIVANT** de la **PLANÈTE**. Or la perte de nature et les **DÉGÂTS** causés aux **ÉCOSYSTÈMES** par les activités humaines risquent d'être **IRRÉVERSIBLES**. La France possède un "capital naturel" **EXCEPTIONNEL**, au 8^e rang des pays abritant le plus grand nombre d'**ESPÈCES MENACÉES**. Entre 50 et 75 % des **NAPPES PHRÉATIQUES** sont fortement **DÉGRADÉES** et 27 % des eaux françaises à jamais **DÉQUALIFIÉES**. La biodiversité agricole est particulièrement touchée, alors qu'elle est **DÉTERMINANTE** pour une **AGRICULTURE DE QUALITÉ**,

la protection des **SOLS** et de l'environnement rural.

L'ÉTAT D'URGENCE

doit être déclaré !

C'est **MAINTENANT**

qu'il faut intégrer

la biodiversité dans toutes les **POLITIQUES** sectorielles :

transports, urbanisme, agriculture, eau, etc.



AVEC EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS, FAITES LE CHOIX
D'UN AVENIR SOUTENABLE ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE
EN CHOISISANT DÈS 2012 DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT
AVEC VOTRE BULLETIN DE VOTE !

L'eau n'est pas une marchandise !

Le 6^e Forum mondial de l'eau (FME) a eu lieu à Marseille en mars 2012. En parallèle, s'est tenu le Forum alternatif mondial de l'eau (FAME) pour construire une alternative concrète au FME. Les écologistes ont pris activement part au Forum alternatif pour défendre l'eau en tant que bien commun de l'humanité et dénoncer les multiples tentatives de prévarication des grandes firmes du secteur dont la vitrine est le FME.



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

PRÉSERVER LA NATURE ET LA FORÊT ET PERMETTRE À TOUTES ET À TOUS D'ACCÉDER À L'EAU

Comment protéger notre environnement ?

DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ AVEC :

- Des outils législatifs et réglementaires en faveur de la protection, de la restauration et de la gestion durable de la biodiversité.

EN FRANCE COMME AILLEURS, LES ÊTRES HUMAINS DOIVENT REDÉFINIR LEUR PLACE DANS L'ÉQUILIBRE DU MONDE VIVANT. CELA PASSE PAR UN PLAN NATIONAL STRATÉGIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ.

- Le caractère opposable des trames Vertes et Bleues à tout projet d'aménagement.
- Une action forte en faveur de la biodiversité agricole par la mise à l'écart des produits sanitaires, le soutien aux semences paysannes, la sélection et la production de semences adaptées aux écosystèmes locaux, le soutien à l'élevage herbager...
- Un moratoire sur les OGM et les gaz de schiste.
- Une fiscalité favorable à la biodiversité.
- Un renforcement de la capacité d'expertise et de recherche publique, notamment par la création d'une Agence nationale de la nature.
- L'instauration d'une police et d'une justice spécialisées contre les délits environnementaux.
- La réforme des établissements publics (ONCFS, ONF, ONEMA, Agences de l'eau...) pour une meilleure représentativité des usagers et des collectivités locales.

- Une loi sur la protection des animaux avec un nouveau statut dans le code civil : ceux-ci passeraient de "biens meubles" à "êtres vivants".
- Une remise en ordre de la législation sur la chasse.
- Un dispositif permanent d'éducation à la nature et à l'environnement.

OBJECTIF : déclarer l'état d'urgence et intégrer la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles

(transports, urbanisme, agriculture, eau, etc.).

MIEUX PROTÉGÉE ET GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT AVEC :

- Une nouvelle loi forestière.
- La conservation permanente, en forêt, d'au moins 25 % de la production biologique annuelle.
- Le financement direct des apports environnementaux de la forêt.

LA FORÊT DE FRANCE, C'EST 30 % DU TERRITOIRE, LA MOITIÉ DES ESPACES CLASSÉS NATURA 2000, UN POU MON SOCIAL IRREMPLAÇABLE DE 450 000 EMPLOIS DANS LA FILIÈRE.

- L'instauration d'un cadre nouveau pour la gestion des forêts publiques. L'Office national des forêts doit rompre avec sa dérive commerciale actuelle pour garantir ses missions de service public.
- L'amélioration du Code forestier en précisant de nouvelles contraintes directes.

OBJECTIF : encourager une gestion forestière plus respectueuse des grands équilibres naturels.

ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR TOUS AVEC :

- La reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun de l'humanité et la garantie de l'accès à l'eau potable pour chacune.
- Le soutien de projets d'assainissement, de production et de distribution d'eau dans les pays démunis par un partenariat "public-public".
- Le refus de tout type de

L'EAU EST À LA BASE MÊME DE LA VIE SUR TERRE. À L'INSTAR DE L'AIR, ELLE N'EST ET NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE UNE MARCHANDISE !

"solidarité" comme prétexte pour ouvrir des marchés aux entreprises françaises de l'eau.

- La suppression de l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS), qui a fait entrer l'eau dans le domaine marchand.
- La création d'une autorité mondiale de l'eau (AME) intégrée aux Nations Unies et indépendante, à la place de l'actuel Conseil mondial de l'eau, mis en place par Véolia et la Lyonnaise des eaux.

OBJECTIF : protéger l'eau, bien commun par excellence, des pollutions et prévarications.

LÉGISLATIVES
10 et 17 juin 2012

